



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} juin 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par Soroptimist International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'Association soroptimiste internationale se félicite de l'approche inclusive et axée sur les droits de l'homme aux objectifs de développement durable. Les objectifs de développement doivent permettre une véritable transformation pour corriger les inégalités fondamentales qui perpétuent encore la discrimination. Les organisations non gouvernementales et la société civile ont un rôle essentiel à jouer dans l'œuvre de sensibilisation concernant les objectifs de développement durable, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation, et dans l'élaboration de programmes efficaces au sein des communautés qui feront en sorte que personne ne soit laissé pour compte. La création de partenariats entre les organisations non gouvernementales, les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes, notamment la société civile, est essentielle à la réalisation des objectifs et de l'égalité pour tous.

Les objectifs du Millénaire pour le développement devraient être salués pour avoir jeté les bases d'un cadre de développement progressif, transformant et solidaire. Les objectifs de développement durable doivent poursuivre cet héritage et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Les consultations multipartites en cours relatives à l'après-2015 devraient être encouragées; elles nous donnent des raisons d'être optimistes mais elles peuvent aussi être améliorées. Il est essentiel que les organisations non gouvernementales et la société civile soient écoutées et pas seulement consultées ou simplement mises à contribution dans le cadre de programmes de développement qui ne correspondent pas aux besoins des parties prenantes que les organisations non gouvernementales représentent. Le rôle particulier que jouent les organisations non gouvernementales, en tant qu'organisations responsables et expertes dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des changements au niveau local, doit être déterminé dans le programme pour l'après-2015.

Pour que le programme de développement durable réussisse, toutes les parties prenantes doivent pouvoir façonner, influencer et mettre en œuvre ce programme et renforcer les capacités. La société civile et les organisations non gouvernementales peuvent accomplir des transformations pour atteindre un monde exploité de manière durable. Elles peuvent également contribuer aux processus de contrôle et d'évaluation des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. De ce fait, les partenariats entre les organisations non gouvernementales, la société civile, les gouvernements et les Nations Unies à tous les stades de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation font partie intégrante du développement durable.

Les initiatives pour encourager le public à contribuer et à participer au développement durable suscitent un intérêt croissant. Il est essentiel que les organisations non gouvernementales et la société civile participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des objectifs de développement durable, notamment en contribuant aux négociations et aux discussions sur les objectifs et les indicateurs. En faisant intervenir les organisations non gouvernementales et la société civile dans la mise en œuvre du programme de développement durable, il est possible d'éviter bon nombre des insuffisances structurelles qui ont compromis le succès des objectifs du Millénaire pour le développement.

- a) Favoriser la réussite de la mise en œuvre des objectifs de développement;
- b) Contribuer à la réalisation des objectifs;

- c) Sensibiliser le public aux objectifs de développement durable, notamment parmi les groupes vulnérables et marginalisés et les collectivités isolées et éloignées;
- d) Cerner et mieux comprendre les différents contextes, cadres et approches utilisés par les communautés concernant le développement durable;
- e) Réunir les informations nécessaires pour l'établissement d'indicateurs et évaluer les progrès réalisés quant à la réalisation des objectifs convenus;
- f) Contribuer au renforcement des capacités de la société civile à participer aux activités de développement durable, et, à travers ces activités, des individus et promouvoir le développement économique et social.

Ni les capacités gouvernementales actuelles ni les ressources ne suffisent à atteindre les objectifs de développement durable. Les organisations non gouvernementales sont en mesure d'augmenter les capacités par le biais de leurs réseaux et de lancer efficacement des programmes de développement durable. Ce sont les organisations responsables qui seront en mesure de concrétiser les perspectives de la société civile dans les programmes de développement durable. Cette participation renforcerait la légitimité des programmes au sein des communautés et des groupes vulnérables et marginalisés. En d'autres termes, le programme pour l'après-2015 ne sera pas atteint sans mieux tenir compte des organisations non gouvernementales et de la société civile.

Par conséquent, les organisations non gouvernementales et la société civile doivent prendre part aux négociations et à la prise de décision des indicateurs et cibles. Les organisations non gouvernementales sont également en mesure de contribuer spécifiquement au suivi et à l'évaluation de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, et pas seulement à leur création et à leur mise en œuvre. Une participation accrue des organisations non gouvernementales et de la société civile peut également établir des partenariats concluants de coopération entre les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les Nations qui seraient axés sur l'objectif.

Les femmes et les filles constituent la majorité des personnes vivant dans la pauvreté, et subissent des inégalités constantes et en tout genre. L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et la pleine réalisation de leurs droits fondamentaux sont au cœur du développement durable et essentielles pour l'élimination de la pauvreté.

Concernant les moyens de mise en œuvre et de financement des objectifs de développement durable, on constate des disparités entre les hommes et les femmes. La question de savoir si et selon quelles modalités les ressources financières sont mobilisées comporte des conséquences manifestes pour les droits fondamentaux des femmes et pour parvenir à l'égalité des sexes; l'égalité des sexes doit être considérée comme un moyen de mettre en œuvre les objectifs de développement durable et comme une mesure de politique essentielle pour les pays qui veulent atteindre leur plein potentiel de développement. Les objectifs de développement durable, le financement du développement et les moyens de mise en œuvre ne peuvent pas être considérés séparément. Il faut au contraire convenir d'une approche cohérente, intégrée et complémentaire pour que le programme de développement de l'après-2015 soit couronné de succès.

Actuellement, l'avant-projet du financement du développement ne prévoit pas de ressources destinées à faire progresser l'égalité des sexes. Ceci est inacceptable et doit être corrigé afin de gérer la transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable. Le financement du développement doit renforcer la prise en compte du fait que les femmes et les filles sont exposées à un risque plus important d'être laissées pour compte, et refléter la nécessité essentielle de faciliter davantage l'intégration des femmes et des filles au développement. Ces principes et ces besoins sont clairement étayés dans la présentation orale de la déclaration commune sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'avant-projet du financement du développement (deuxième séance de rédaction) et doivent être appuyés et intégrés à la discussion sur les moyens de la mise en œuvre.

Le financement du développement doit contribuer à la réalisation du développement social et exige par conséquent une évaluation et un suivi irréprochables privilégiant les citoyens. Les partenariats public-privé doivent démontrer leurs compétences en contribuant à la réalisation des principes et objectifs de développement durable et social convenus tels que décrits dans la Déclaration de Rio, la Déclaration de Copenhague et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Les partenariats public-privé peuvent profiter à tous, mais ils peuvent également promouvoir l'externalisation du développement social vers le secteur privé, avec leurs propres intérêts débouchant sur des programmes de développement qui ne donnent pas la priorité aux besoins des personnes vulnérables et marginalisées. Un suivi et une évaluation impartiaux sont essentiels afin d'encourager le plein respect des déclarations convenues antérieurement. Les organisations non gouvernementales, en tant qu'organisations parties prenantes responsables, ont un rôle spécifique à jouer pour assurer que le financement des mécanismes de développement produit bien les résultats nécessaires à la réussite d'un programme post-2015 inclusif.

Les objectifs de développement durable doivent tenir compte du fait que certains groupes, comme les femmes et les filles, risquent davantage d'être laissés pour compte. Il faut reconnaître le rôle que la société civile et les organisations non-gouvernementales, en particulier les organisations de femmes et féministes, jouent pour éviter que cela se produise, et pour veiller à ce que les femmes participent à part égale à un programme de développement durable car elles sont efficaces et pour mettre en œuvre le changement à la racine. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont suscité un vif intérêt à l'égard du principe d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes grâce au développement (objectif 3). Les objectifs de développement durable doivent aller encore plus loin par rapport à ce principe ; les femmes doivent être considérées à tous les niveaux de prise de décision concernant les objectifs de développement durable et de leur mise en œuvre.

Il faut noter que plusieurs questions cruciales liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes n'ont pas été traitées de manière adéquate par les objectifs du Millénaire pour le développement, y compris la santé procréative et sexuelle et les droits liés à la procréation, l'autonomisation économique, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et l'éducation, conformément à la Déclaration de Rio, à la Déclaration de Copenhague et à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing. Les principes et mesures énoncés dans ces déclarations doivent être intégrés au programme pour l'après-2015 et être traités grâce aux objectifs de développement durable.

Que les objectifs de développement durable soient actuellement « d’ambitieux cibles mondiales » pouvant être adaptées en fonction des « spécificités nationales » (Introduction, par. 18) est préoccupant. S’il est important pour les politiques de parvenir au développement durable et pour l’égalité des genres d’être située dans son contexte culturel spécifique et adapté aux communautés, il est possible que les programmes nationaux amoindrissent la force et le but du développement durable au détriment de tous. Une flexibilité inutile par rapport aux objectifs de développement durable pourrait rendre les femmes et les filles particulièrement vulnérables, car les disparités actuelles continueraient, pourraient être exacerbées, et aucun progrès ne serait accompli.

Les objectifs de développement durable, qui ont déjà été adoptés et ratifiés, doivent réaffirmer et contribuer à la réalisation d’engagements ayant pour but la réalisation de l’égalité des genres. Ces engagements doivent également être intégrés aux objectifs de développement durable sous la forme d’approches tenant compte des droits de l’homme et sensibles au genre avec un suivi adéquat et des mécanismes de responsabilisation assortis de sanctions. C’est la seule solution pour que les objectifs de développement durable aient un sens, soient réalisables et efficaces.

Un regain d’intérêt pour aborder la mise en œuvre, le suivi et le financement des objectifs de développement durable pourrait générer un ensemble d’objectifs que nous pouvons atteindre ensemble. Les Soroptimistes espèrent que les objectifs de développement durable feront avancer l’éducation, l’autonomisation et la création de possibilités pour les femmes. Ce n’est qu’alors que les femmes participeront et contribueront à parts égales à leurs communautés et pays. Aider les femmes et les filles qui sont parmi les plus vulnérables exige une approche intégrée, sensible au genre et des réponses fondées sur des données factuelles. Les stratégies de mise en œuvre fournissent une opportunité pour impliquer la société civile et des groupes concernés dans un travail collaboratif et des partenariats en vue de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable. C’est ce qu’il faudra faire afin de gérer la transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable.